

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Mardi 1^{er} Février 2022

Effectif du conseil communautaire : 110 membres

Membres en exercice : 110

Quorum : 37

Membres présents : 81

Pouvoirs : 12

Membres votants : 93

Date de la convocation : 26/01/2022

L'an deux mille vingt-deux et le mardi 1^{er} février à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.

Etaient présents : Monsieur AGASSE Francis, Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur AUBRY Bernard, Madame BACHELOT Marie-Line, Monsieur BAISSÉ Christian, Madame BEAUMONT Caroline, Monsieur BEURIOT Valéry, Monsieur BONNEVILLE Roger, Monsieur BOULAYE Guillaume, Monsieur BONNEVILLE Jean-Noël, Madame BOZEC Sandrine, Monsieur DE BROGLIE Charles-Edouard, Madame CAMUS Danielle, Madame CANU Françoise, Monsieur CHOAIN Louis, Monsieur COUTEL Philippe, Madame DAEL Camille, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DAVID Jean-Luc, Madame DELACROIX-MALVASIO Delphine, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELANOUE Patrick, Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, Monsieur DESHAYES Edmond, Madame DESPRES Sylvie, Monsieur DITTSCH Pascal, Madame DODELANDE Claudine, Madame DUTEIL Myriam, Madame FERAUD Sara, Monsieur FINET Pascal, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur GEORGES Claude, Monsieur BREEMEERSCH Jérôme, Madame GOETHEYN Martine, Monsieur GOSSE Jean-Marie, Madame GOULLEY Martine, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur GROULT Daniel, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Madame HEURTAUX Jocelyne, Monsieur JEHANNE Eric, Madame MARGUERITE Ana, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Monsieur RIGAUT Franck, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Madame LECLERCQ Lucette, Monsieur LECOQ Didier, Madame LEDUC Françoise, Monsieur LELOUP Gérard, Monsieur LEMERCIER Gérard, Monsieur LERAT Sébastien, Madame LEROUVILLOIS Janine, Monsieur LHOMME Patrick, Monsieur LUCAS Yannick, Madame MABIRE Dominique, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MATHIERE Philippe, Monsieur MEZIERE Georges, Madame MUSSET Josette, Madame NADAUD Nadia, Monsieur PEREIRA Mickaël, Monsieur PIQUENOT Olivier, Monsieur PLENECASSAGNE Jean, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Madame PREYRE Françoise, Monsieur PRIVE Bruno, Madame RODRIGUE Colette, Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SCRIBOT Frédéric, Monsieur SEJOURNE Pascal, Monsieur SEYS Nicolas, Monsieur SPOHR Claude, Monsieur THOUIN Michel, Monsieur VAN DEN DRIESSECH André, Monsieur VIEREN Jacques, Monsieur VILA Jean-Louis, Monsieur VOISIN Jean-Baptiste, Monsieur WATEAU Philippe.

Etaient absents/excusés : Monsieur ADELIN Jean-Michel, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Monsieur DESCAMPS Joël, Monsieur DESLANDE Christian, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Madame HEUDE Claudine, Monsieur LAIGNEL Pascal, Monsieur LECAVELIER DESETANGS Rémy, Madame LECLERC Marie-Françoise, Madame MACHADO Céline, Madame PANNIER Brigitte, Monsieur PETIT Donatien, Madame ROCFORT Françoise, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Madame TURMEL Françoise.

Pouvoirs : Monsieur AUGER Michel pouvoir à Monsieur RUEL Yves, Madame BARTHOW Anne pouvoir à Monsieur CHOAIN Louis, Madame BECHET Sabrina pouvoir à Madame FERAUD Sara, Monsieur CHOLEZ Manuel pouvoir à Madame LEROUVILLOIS Janine, Monsieur DANNEELS Philippe pouvoir à Monsieur DELAMARE Frédéric, Madame DRAPPIER Michèle pouvoir à Madame DUTEIL Myriam, Monsieur GROULT Jean-Louis pouvoir à Monsieur GRAVELLE Nicolas, Madame GUEDON Sonia pouvoir à Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur SCHLUMBERGER Ulrich pouvoir à Madame BOZEC Sandrine, Madame VAGNER Marie-Lyne pouvoir à Monsieur CHOAIN Louis, Madame VARAISE Josiane pouvoir à Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur WIENER Guillaume pouvoir à Monsieur GRAVELLE Nicolas.

Délibération n° 15/2022 : Convention de délégation de crédits dans le cadre de la subvention du Plan de Relance – Mesure 13- Partenariat Etat/collectivité au service des Projets Alimentaires Territoriaux « Investissements dans le cadre des Projets alimentaires territoriaux »

Le plan « France Relance » prévoit de renforcer ces actions territoriales en faveur d'une alimentation saine, sûre, durable et accessible à tous, par le soutien au développement des PAT, en finançant, notamment, des projets d'investissement, afin de structurer les filières locales et permettre la mise en place de réseaux d'approvisionnement et d'actions visant une amélioration du comportement alimentaire de toute la population, dans un objectif de santé publique et de re territorialisation de notre alimentation.

Dans le cadre du volet B de la mesure 13 du plan de relance : Partenariat État/Collectivité au service des PAT – Amplification », l'État, en liaison avec la Région Normandie, a lancé un appel à candidatures le 13/02/2021, visant à soutenir les investissements circonscrits aux Projets Alimentaires Territoriaux (PAT). Les 5 projets déposés par l'Intercom, dont deux pilotés par Bernay et un par l'association Les petites l'Ouches, ont été proclamés lauréats pour bénéficier du dispositif.

Ainsi, les présentes conventions (cf. annexes 1 et 2) ont pour objet de préciser les modalités et engagements réciproques des parties dans le cadre de la subdélégation par l'Intercom Bernay Terres de Normandie de crédits perçus dans le cadre de la convention n° 20210916-020 (cf. annexe 3); relative à l'attribution d'une subvention à l'Intercom Bernay Terres de Normandie pour une action sur la thématique "projets alimentaires territoriaux", mesure 13 du volet agriculture, alimentation et forêt du plan France Relance - Programme 362 :

- à la **Ville de Bernay**, pour la mise en œuvre de deux projets suivants

Intitulé	Structure pilote	Montant de l'aide demandée
Etude de faisabilité et de programmation de l'aménagement d'une halle alimentaire pour favoriser les circuits-courts	Ville de Bernay	32 000 €
Etude de faisabilité et de programmation d'un projet de potager de production à vocation pédagogique sur des terres municipales	Ville de Bernay	32 000 €

- à l'**association Les petites l'Ouches**, pour la mise en œuvre du projet suivant

Intitulé	Structure pilote	Montant de l'aide demandée
Investissements dans le cadre du lancement d'une activité de légumerie/conserverie	Association Les Petites l'Ouches	200 179 €

Comme explicité dans chaque convention, l'Intercom s'acquittera des sommes dues en quatre versements selon les modalités suivantes :

- Un premier versement pour chaque structure de 25 %, soit (16 000 € pour la Ville de Bernay et 50 044,75 € pour les petites l'Ouches), à la signature de la présente convention par les deux parties; au titre d'une avance ;

- Un deuxième versement pour chaque structure de 25%, (16 000 € pour la Ville de Bernay et 50 044,75 € pour les petites l'Ouches), sur présentation par la commune et après acceptation par la DRAAF, d'un rapport technique d'exécution intermédiaire et d'un rapport financier d'exécution intermédiaire au plus tard le 01/06/2022, établis à la date de la demande de paiement. Ces deux rapports sont certifiés exacts par le représentant ou le comptable de la commune ;
- Un troisième versement pour chaque structure de 30%, soit (19 200 € pour la Ville de Bernay et 60 053,7 € pour les petites l'Ouches), sur présentation par la commune et après acceptation par la DRAAF, d'un rapport technique d'exécution intermédiaire et d'un rapport financier d'exécution intermédiaire au plus tard le 01/05/2023, établis à la date de la demande de paiement. Ces deux rapports sont certifiés exacts par le représentant ou le comptable de la commune ;
- Le solde versé à l'issue des travaux (12 800 € pour la Ville de Bernay et 40 035.8 €), sur présentation par la commune et après acceptation par la DRAAF d'un rapport final d'exécution technique et d'un rapport final d'exécution financier faisant le point sur l'ensemble des travaux et dépenses réalisés par le porteur de projet dans le cadre de la présente convention. Ces deux rapports sont certifiés exacts par le représentant ou le comptable de la commune. L'Intercom Bernay Terres de Normandie et la DRAAF peut demander toute information complémentaire qu'elle jugera utile afin d'apprécier les projets réalisés.

Par ailleurs, dans un souci de suivi des actions techniques du Projet Alimentaire de Territoire faisant l'objet de la présente convention, les bénéficiaires de la subvention s'engagent à informer de l'état d'avancement des projets en objet de la présente convention, à inviter l'Intercom Bernay Terres de Normandie à ses comités de pilotage, à réaliser et à fournir à l'Intercom à la fin des actions les livrables et un bilan qualitatif et quantitatif.

Il est donc proposé aux Conseil Communautaire e l'Intercom Bernay Terres de Normandie de délibérer afin d'approuver le contenu des deux conventions de subdélégation de crédits.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu le projet de territoire 2018 – 2020 de l'Intercom Bernay Terres de Normandie approuvé le 5 juillet 2018 ;

Considérant que l'Intercom Bernay Terres de Normandie souhaite pour son territoire une économie forte, diversifiée et durable et donc prendre en compte et accompagner le potentiel de développement sur le territoire des circuits courts / de proximité (cf. projet de territoire) ;

Vu l'annonce de la sélection du projet « PAT de l'Intercom Bernay Terres de Normandie », le 10 septembre 2021,

Sur proposition de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Normandie,

Vu la délibération du 23 septembre 2021 validant le plan d'actions du Projet Alimentaire de Territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie,

Vu la demande de subvention présentée par l'Intercom Bernay Terres de Normandie relative à son projet « PAT de l'Intercom Bernay Terres de Normandie »,

Vu l'annonce de la sélection du projet « PAT de l'Intercom Bernay Terres de Normandie », le 10 août 2021,

Sur proposition de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Normandie,

Vu la convention n° 20210916-020 relative à l'attribution d'une subvention à l'Intercom Bernay Terres de Normandie pour une action sur la thématique "projets alimentaires territoriaux", mesure 13 du volet agriculture, alimentation et forêt du plan France Relance - Programme 362,

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

- ✓ **APPROUVE la convention de subdélégation de subvention** avec Bernay du Plan de relance agriculture, alimentation et forêt– mesure 13 volet b « investissements dans le cadre des projets alimentaires territoriaux » - année 2021 – programme 362 ;
- ✓ **APPROUVE la convention de subdélégation de subvention** avec l'association Les petites l'Ouches du Plan de relance agriculture, alimentation et forêt– mesure 13 volet b « investissements dans le cadre des projets alimentaires territoriaux » - année 2021 – programme 362 ;
- ✓ **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
81	12	93	0	93	0	93

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,
Nicolas GRAVELLE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20220201-15_2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/02/2022

Affichage : 09/02/2022